



MAITRE D'OUVRAGE : REGION GRAND EST

INTITULE DE L'AFFAIRE : ETAT QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU DU GRAND EST - EVALUATION PROSPECTIVE 2030-

2050 ET PROPOSITION D'ACTIONS

Nom du redacteur : Anne CHEVALIER (Suez Consulting)/Sophie NICOLAI (Eco Logique Conseil)

LIEU DE LA REUNION : MOLSHEIM (67)

DATE DE LA REUNION : 06/07/2021

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU: 09/07/2021

LISTE DES PARTICIPANTS:

PRENOM - NOM	ORGANISME/QUALITE
☐ Delphine ROUSSET	Région Grand Est
☐ Lionel GRESSE	Région Grand Est
☐ Marie-Dominique PARANIER	Région Grand Est
☐ Pascal LAJUGIE	DREAL / UD67
☐ Sébastien GOLFIER	DREAL / SPRA
□ Walid HIMEUR	DDT 67
☐ Christophe KIMMEL	DDT 67
☐ Tom COMBAL	DDT 67
☐ Jean-Luc SCHICKELE	Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig
☐ Morgane PACAUD	Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig
☐ Marina UTASSE	Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig
☐ Thierry SCHAAL	Eurométropole de Strasbourg
☐ Laurent SIRY	Eurométropole de Strasbourg
☐ Ludovic COGNARD	Eurométropole de Strasbourg
☐ Valérie KOCH	SDEA
☐ Franck HUFSCHMITT	SDEA
☐ Michèle ESCHLIMANN	CC de la Mossig et du Vignoble
☐ Vincent KIEFFER	CC du Pays de Barr
☐ Manon OHLMANN	CC du Pays de Sainte Odile
☐ Jean-Marc MATTEN	CC du Pays de Sainte Odile
☐ Philippe WANTZ	CC des Portes de Rosheim
☐ Serge JANUS	CC Vallée de Villé
☐ Michaël CUNTZMANN	Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer

Consulting





☐ Frédéric SCHAFFROTH	SIVOM de la Vallée de la Bruche
☐ Emmanuelle SIRY	SAGE Giessen-Liepvrette
□ Patrice DENIS	Chambre d'Agriculture
□ Nouaim WAFAE	Chambre d'Agriculture
☐ Franck MILOT	Fédération de pêche du Bas Rhin
☐ Jacques BERGER	AAPPMA de Chatenois
☐ Pierre ROHMER	Comité technique de Gestion Piscicole Andlau
☐ Claude BRUNSCHWILLER	Comité technique de Gestion Piscicole Giessen-Liepvrette
☐ Sophie NICOLAI	Eco Logique Conseil
☐ Pierre RIGAUDIERE	SUEZ Consulting
☐ Anne CHEVALIER	SUEZ Consulting

DOCUMENTS JOINTS:

Fiche du diagnostic sur le secteur 11	
Support de présentation du diagnostic	
Support de présentation des ateliers	





OBJET DE LA REUNION: Phase 2 – Atelier de concertation n°2: Secteur 11 – Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette

Introduction

Jean-Luc SCHICKELE accueille l'assemblée en sa qualité de Président de la Communauté de communes de la région de Molsheim Mutzig, mais également en tant que Président du syndicat mixte Bassin Bruche Mossig, créé suite à l'instauration de la GEMAPI. Les acteurs sont réunis ici dans le but de mener une réflexion sur un sujet crucial : les ressources en eau.

Delphine ROUSSET (Région Grand Est) remercie M. SCHICKELE et la Communauté de communes pour leur accueil, et présente l'étude quantitative réalisée sur la région Grand Est, ainsi que les deux bureaux d'études en charge de l'étude : Suez Consulting et Eco Logique Conseil. Cette étude à grande échelle a vocation à établir un socle de connaissances sur la question quantitative, jusqu'ici peu investiguée sur le territoire du Grand Est, socle sur lequel les différents acteurs pourront s'appuyer pour anticiper et définir au mieux les mesures à prendre face aux effets du changement climatique.

La phase 1 de l'étude ayant été finalisée en janvier, 13 territoires – sur les 35 étudiés – ont été identifiés afin d'être l'objet d'un diagnostic plus fin, dans le but de développer une stratégie locale d'adaptation face au changement climatique. Le secteur 11, correspondant aux bassins de la Bruche, de l'Ehn, de l'Andlau, du Giessen et de la Liepvrette, a ainsi été sélectionné et est l'objet du présent atelier.

L'objectif de cet atelier est d'échanger avec les acteurs ayant une bonne connaissance du territoire, afin de pouvoir identifier les solutions les plus adaptées localement, solutions qui seront ensuite analysées par les bureaux d'études.

Mme Rousset présente également l'appel à projet Eau et Changement Climatique. Ce dernier, mis en place au cours de l'année 2021, a vocation à accompagner différents acteurs (collectivités, entreprises, ...) dans la mise en œuvre d'études et projets visant à définir des solutions d'économie d'eau. Plusieurs exemples de projets déjà financés sont présentés, ces derniers étant d'envergures très variées.

Organisation de l'atelier

Les différentes phases de l'atelier sont présentées par Suez Consulting. L'atelier est organisé de la façon suivante :

- Présentation de la méthodologie de l'étude (Bureaux d'études)
- Présentation du diagnostic posé sur le secteur 11 (Bureaux d'études)
- ► Echanges et questions sur le diagnostic
- Présentation des ateliers (Bureaux d'études)
- (Pause)
- Ateliers (5 groupes répartis par usages)
- Restitution des ateliers par les rapporteurs





Présentation du diagnostic réalisé sur le secteur 11 – Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette

- Pierre RIGAUDIERE (Suez Consulting) rappelle les différentes étapes de l'étude ainsi que la méthodologie appliquée lors de l'élaboration de bilans entre besoins et ressources au niveau des 35 secteurs définis sur le territoire de la région Grand Est (Cf. support de présentation). L'étape 2, qui s'ouvre avec ces ateliers, doit permettre de développer une stratégie d'adaptation argumentée au niveau d'une douzaine de secteurs identifiés. Cette stratégie est élaborée en concertation avec les acteurs locaux afin de recueillir leurs avis et idées, de sorte que les bureaux d'études puissent aboutir en fin d'année à un programme d'actions partagées par l'ensemble des acteurs.
- ▶ Pierre RIGAUDIERE (Suez Consulting) et Mme NICOLAI (Eco Logique Conseil) présentent le diagnostic obtenu sur le secteur 11 Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette (Cf. support de présentation). Chaque acteur présent dans l'assemblée dispose d'une fiche diagnostic reprenant l'ensemble des résultats présentés.

Nota : quelques changements ont été apportés aux fiches depuis leur impression en particulier concernant les rejets industriels.

Une particularité de ce secteur est la supériorité des rejets par rapport aux prélèvements. Le bureau d'études n'a pas trouvé la cause de ce déséquilibre. Néanmoins l'une des raisons possibles est un problème au niveau des données (spatialisation, prélèvements non déclarés).

En conclusion de ce diagnostic, les ressources en eau du secteur 11, comparativement à celles des autres territoires de la région Grand Est, sont soumises à une pression moyenne à forte. On observe notamment une pression forte des prélèvements estivaux par rapport au débit d'étiage des cours d'eau, ainsi qu'une pression sensible des prélèvements souterrains par rapport à la recharge nette des nappes. Il est important aujourd'hui de mener une réflexion sur des solutions d'économie d'eau et d'adaptation au changement climatique dans le but de minimiser ces tensions et éviter qu'elles s'intensifient dans le futur.

Echanges et questions à propos du diagnostic présenté

Valérie KOCH (SDEA) souhaiterait savoir si les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP) estimés correspondent aux volumes autorisés ou aux volumes réellement prélevés.

Suez Consulting: Les données de prélèvement utilisées sont issues des fichiers de redevance des agences de l'eau. Il s'agit donc des volumes réellement prélevés.

Emmanuelle SIRY (SAGE Giessen – Liepvrette) remarque que le territoire comprend deux ensembles bien distincts (nappe d'Alsace, déconnectée des cours d'eau / socle Vosgien) : ces différents phénomènes ont-ils bien été pris en compte au cours de l'étude ?

Suez Consulting: L'étude a été menée à une échelle macroscopique, nous n'avons pas pu détailler certains phénomènes apparaissant localement sur certains secteurs, comme ceux qui ont été évoqués. Il est possible cependant d'envisager la conduite d'études plus fines par la suite.





Delphine ROUSSET (Région Grand Est) souligne qu'il s'agit bien d'une étude globale, et qu'il faut garder à l'esprit que l'ensemble des phénomènes ne peut pas être traité à cette échelle. La Région a cependant vocation à diffuser ces données, première base pour des études futures.

Christophe KIMMEL (DDT 67) souhaiterait savoir si la forte différence entre eaux prélevées et eaux rejetées a également été observée sur d'autres secteurs. La prépondérance des rejets est en effet étonnante - l'eau prélevée pour l'irrigation est entièrement consommée par exemple.

Suez Consulting: Le bureau d'études a pu constater des déséquilibres sur certains secteurs, mais avec un écart bien moindre que celui observé dans le cas présent. Nous avons tenté d'analyser les données en détail, mais à cette échelle il est difficile de trouver la source de ce déséquilibre. Il est tout à fait possible que certains prélèvements ne soient pas comptabilisés. Par ailleurs, certaines hypothèses, relativement fiables de manière générale sur la région ont pu souffrir de certaines faiblesses sur certains secteurs. Des recherches approfondies, que nous n'avons pas pu mener, seraient nécessaires.

Emmanuelle SIRY (SAGE Giessen – Liepvrette) remarque que ce déséquilibre pourrait être lié aux eaux claires parasites (réseaux majoritairement unitaires sur le secteur).

Suez Consulting: Nous avons fait attention à ne pas comptabiliser deux fois certains volumes, notamment les eaux claires parasites. Des hypothèses globales ont été prises concernant les stations d'épuration malgré les différents fonctionnements possibles, il est bien entendu possible que certaines hypothèses soient légèrement erronées.

Une personne remarque que les prélèvements AEP augmentent de seulement 3% à l'horizon 2050, bien que la population augmente de 15%.

Sophie NICOLAI (Eco Logique Conseil): Nous avons tenu compte de différents facteurs dans l'étude de l'évolution des usages. Il y a certes une augmentation de la population – attention par ailleurs: la comparaison affichée a été faite par rapport à l'année 2012 et non l'année 2017 comme pour l'évolution des usages – mais la mise en place de certaines économies d'eau a déjà été prise en compte (mesures économes, remplacement de l'électroménager, etc.).

Philippe WANTZ (CC des Portes de Rosheim) constate que l'étude estime une augmentation de 6 à 12% des rejets d'assainissement collectif, or le schéma départemental prévoit des mesures pour la récupération des eaux pluviales : il est possible que ces rejets aient plutôt tendance à diminuer.

Sophie NICOLAI (Eco Logique Conseil): Cette possible évolution sera à examiner dans une deuxième phase. La mesure évoquée pourra être discutée aux cours des ateliers qui suivront. Pour ce qui est des chiffres de récupération des eaux pluviales, l'hypothèse de calcul utilisée n'a pas permis de prendre ces données en considération à ce stade.

Thierry SCHAAL (EMS, en charge de l'assainissement et de la GEMAPI) souhaiterait savoir si les puits non déclarés sur certaines parcelles ont pu être pris en compte. Ces forages ne permettent pas aux administrés de maîtriser les prélèvements sur les nappes.





Suez Consulting: Nous avons cherché à établir des hypothèses dès le début de l'étude, mais il existe un réel « trou noir » concernant ces données. Nous n'avons finalement pas pris en compte ces ouvrages faute de données fiables.

Une personne revient sur le sujet du stress hydrique : au sein du comité sécheresse, il a été constaté que la période de sécheresse débute toujours avec un sol très sec, et ce très tôt dans l'année (dès la sortie de l'hiver). Cela a également été le cas cette année bien qu'il y ait heureusement de fortes pluies ces dernières semaines.

Suez Consulting: Ce constat ressort bien dans les rapports de Météo-France, et est également retrouvé dans nos calculs. Le stress hydrique sera en effet observable au printemps / à la sortie de l'hiver, et pourra également concerner des périodes plus tardives (vers l'automne).

Thierry SCHAAL (EMS) souhaiterait savoir si l'aspect qualitatif de l'eau a également été abordé dans le cadre de l'étude

Suez Consulting: L'étude se concentre sur le volet quantitatif: l'aspect qualitatif n'a pas été abordé.

Présentation du déroulé des ateliers

Pierre RIGAUDIERE (Suez Consulting) rappelle l'objectif de la phase 2 : la construction d'une stratégie d'adaptation sur chacun des secteurs étudiés. Les types de solutions envisagées concernent :

- Des solutions d'économie d'eau ;
- Des solutions d'adaptation ;
- Des mesures de restauration des fonctionnalités des écosystèmes et des paysages ;
- ▶ Eventuellement, la mise en place de mesures plus structurantes.

Les trois premières catégories étant celles à privilégier aujourd'hui.

Christophe KIMMEL (DDT 67) se demande si les mesures d'économie d'eau ne seraient pas une « fausse piste » : d'après le diagnostic présenté par les bureaux d'études, il tombera autant d'eau qu'avant, bien que la ressource soit répartie différemment dans l'année, avec une augmentation du stress hydrique. Toute eau prélevée en tête de bassin versant dégradera les cours d'eau en été. Les prélèvements réalisés dans la nappe du Rhin, en revanche, ont un très faible impact au regard des capacités de la nappe. Plutôt que d'économiser l'eau, n'y aurait-il donc pas la possibilité de répartir différemment les volumes prélevés ? Avec moins de prélèvements à l'amont et la nécessité de réintroduire de l'eau potable au niveau du piémont depuis le secteur de la plaine d'Alsace afin de préserver les cours d'eau. M. Kimmel précise néanmoins qu'il n'est bien entendu pas contre la mise en place de solutions d'économies d'eau.

Suez Consulting: Les solutions d'économie d'eau sont des mesures simples et de bon sens, et ne constituent que l'un des volets de la panoplie. La stratégie de changement de répartition spatiale et temporelle pourra être déclinée dans d'autres volets de mesures présentés par la suite.





Pierre RIGAUDIERE (Suez Consulting) reprend la présentation des ateliers de concertation. L'objectif, après avoir présenté et échangé sur le diagnostic réalisé sur ce secteur, est de dégager les enjeux et problématiques du secteur, afin de valider en concertation une stratégie à l'échelle de ce territoire. Le bureau étude a travaillé à l'échelle régionale, et n'a pas une connaissance du territoire telle que celle des acteurs ici assemblés. Cet atelier apparaissait donc nécessaire afin d'alimenter la réflexion.

Il convient de retenir que les mesures d'économie d'eau sont les solutions les plus importantes, que la Région aimerait appuyer. Ce sont des mesures qui concernent l'ensemble des usagers, et qui seront nécessaires. Le but est d'aboutir à des mesures d'économie par usages, dont les bureaux d'études tenteront d'appréhender les impacts économiques.

Les solutions d'adaptation au changement climatique devront également être envisagées : sécurisation des réseaux AEP, gestion collective, changement des techniques culturales etc. Une série de solutions précises va être présentée par la suite à l'assemblée, qui pourra lors des ateliers faire remonter aux bureaux d'études son avis sur ces mesures, ainsi que la meilleure manière de les adapter sur ce territoire.

Des solutions de restauration des fonctionnalités des écosystèmes, en lien aujourd'hui avec le thème de la ressource, sont également à l'étude : ralentir les écoulements, retenir l'eau au maximum, favoriser l'infiltration.

Enfin, des solutions plus lourdes et structurantes restent aujourd'hui à imaginer. Ce sont des mesures nécessitant des fonds plus importants, plus difficiles et longues à mettre en œuvre, mais qu'il est tout à fait possible d'évoquer dès aujourd'hui.

Nous démarrons aujourd'hui les ateliers territoriaux. Nous serons en mesure, d'ici la fin de l'année, de transmettre les stratégies et plans d'actions adaptés pour chacun des territoires étudiés.

Cinq ateliers sont proposés :

- AEP;
- Eaux industrielles ;
- Agriculture;
- Biodiversité & milieux naturels ;
- Prospective et défis.

Pierre RIGAUDIERE (Suez Consulting) et Mme NICOLAI (Eco Logique Conseil) présentent rapidement les différents ateliers : pour chacun d'entre eux, une trame est proposée mais reste indicative (Cf. Support de présentation). Il est demandé aux acteurs du secteurs de faire remonter leurs avis concernant les solutions proposées, celles qui ont déjà été testées et celles que l'assemblée souhaiterait voir testées. Il serait également intéressant d'identifier qui pourra porter ces mesures.

Il est demandé aux acteurs présents de se répartir dans les cinq ateliers. Pour chacun des ateliers, un rapporteur aura la charge de synthétiser et restituer devant l'assemblée les résultats des échanges.





Synthèse des ateliers par les rapporteurs

Atelier AEP

Lors de cet atelier, les acteurs ont d'abord constaté que plusieurs secteurs présentaient des difficultés concernant l'approvisionnement en eau potable :

- La vallée de la Bruche est fortement dépendante des précipitations : une interruption prolongée de ces dernières se fait très tôt ressentir.
- Au pied du massif, plusieurs sources sont en tension, il existe une réelle nécessité de sécuriser l'AEP.
- Certains secteurs comme les villes de Wangenbourg-Engenthal, Wissembourg, se branchent pendant l'étiage sur des sources n'ayant pas les capacités de répondre à leurs besoins.

Les solutions en termes d'économies d'eau :

- Mise en place de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers ou les collectivités, subventionnés par des acteurs comme les Agences de l'eau;
- Distribution de kits hydro économes, avec un point de vigilance : il ne faut pas uniquement se concentrer sur les secteurs urbains, mais également inclure les secteurs ruraux qui présentent une dépendance concernant leur approvisionnement en eau potable.
- Sectorisation des réseaux qui permet d'avoir une meilleure connaissance des réseaux et d'en améliorer le rendement.
- ► Gestion des eaux pluviales avec la possibilité de financement de la déconnexion pour les particuliers.

Les mesures d'adaptation :

- Utilisation des eaux traitées issues des stations d'épuration. L'ensemble des acteurs n'est pas forcément en accord concernant cette mesure, qui pourrait générer des soucis logistiques (il faut veiller à la proximité entre les STEP et les secteurs receveurs).
- Maintenance des forages : il est absolument nécessaire de restaurer / réparer les forages déjà présents sur le territoire avant d'en installer des nouveaux.

Les membres de l'atelier ont manqué de temps pour échanger sur le développement de mesures structurelles.

Atelier Eaux industrielles

Les évolutions attendues : pas de déficit structurel sur les ressources en eaux par les exploitants, qui sécurisent leurs réseaux. En revanche, en période de crise, des arrêtés peuvent être pris au cas par cas pour limiter les prélèvements.

Mesures d'économie d'eau :

▶ Effort de prescription de ratio de prélèvements par quantité de produits finis : des consommations spécifiques sont prescrites aux exploitant, correspondant aux standards optimaux par secteur industriel.





- Amélioration de process pour économiser l'eau. Les petites séries ou les consignes provoquent d'importants besoins en eau pour le lavage des installations ou des bouteilles, lavage devant être effectué avec de l'eau potable dans le secteur agroalimentaire.
- Réutilisation des eaux de process : impossible dans le secteur agroalimentaire, mais envisageable dans les industries type extraction de granulats, ou pour l'arrosage du bois (Vallée de la Bruche).

Solutions d'adaptation en situation de crise :

- Prescription d'arrêtés sécheresses / arrêtés préfectoraux sur la base d'avis techniques
- Mise en place de retenues collinaires pour contrer le problème des installations industrielles en tête de bassin versant, et sécuriser les approvisionnements en eau.

Mesures structurelles : le problème de la gestion des eaux pluviales au sein des ICPE a été évoqué. Une doctrine est en cours de rédaction au sein de la DGPR afin d'encadrer la gestion des eaux pluviales au sein des industries (eaux pluviales infiltrées ou réinsérées dans le process).

Atelier Agriculture

Les différents secteurs d'irrigation au sein du secteur 11 sont essentiellement situés au niveau de la plaine d'Alsace. Les cultures sont conditionnées par les types de sols :

- Au Nord-Est, les sols sont constitués de limons profonds : cultures de pomme de terre, choux, un peu de maraîchage en vente directe ;
- ▶ Au Sud-Est, les sols sont plus sableux et filtrants : cultures de céréales.

Certains secteurs de cours d'eau sont fortement impactés lors de l'étiage, sur lesquels il serait nécessaire de mener une réflexion concernant les prélèvements.

Les élevages – et les prélèvements associés – sont quant à eux principalement situés en montagne. La question du manque d'ombre a été évoquée (protection des élevages). Certaines préoccupations ont été évoquées :

- Manque d'eau sur certains secteurs en période de sécheresse ;
- Problème de l'approvisionnement en fourrage certaines années ;
- Le cas des fermes-auberges, dont le cycle de production comprend le lavage du matériel de traite nécessitant de l'eau potable. La disponibilité de l'eau peut être un facteur limitant voire dégradant pour l'activité de ces établissements.

Les représentants de la Chambre d'agriculture ont également évoqué le nombre croissant d'installation de jeunes maraîchers sur des petites surfaces (<1ha), nécessitant de l'eau pour l'irrigation des parcelles. Les volumes concernés ne sont pas forcément très importants, mais ils restent à prendre en compte.

Solution d'économie d'eau :

Amélioration des techniques d'irrigation : goutte à goutte, pilotage. Il faut veiller toutefois à adapter ces techniques au type de culture. L'agriculteur a déjà beaucoup de travail, il ne faut pas lui en créer de supplémentaire.





Mesures d'adaptation:

- Augmentation de la teneur en matière organique dans les sols (épandage par exemple). Mesure qui peut être difficile à mettre en œuvre sur de grandes surfaces toutefois.
- ► Formation des agriculteurs, afin que ces derniers aient une meilleure connaissance de leurs sols et des techniques d'irrigation. Le cas des vignes a été évoqué, avec l'utilisation d'engrais verts et légumineuses au niveau des interlignes, mesure qui permettrait également de réguler les coulées d'eau boueuse.
- Création de retenue collinaires : mesure théoriquement intéressante mais difficile à mettre en place. Des pour et contre ont été évoqués : cette mesure, créant une nouvelle disponibilité, risque de créer de nouveaux besoins.
- ▶ Utilisation des eaux grises au niveau des parcelles : cette mesure n'est pas nécessaire au niveau de la nappe d'Alsace, car cette eau sert déjà à la réalimentation de la nappe. Par contre, dans le secteur du Piémont au niveau duquel des déficits sont déjà connus (cours d'eau de la Bruche, du Giessen), cette solution peut être intéressante. Un travail a été réalisé par l'Eurométropole de Strasbourg à ce sujet.
- ► Transferts d'eau de la nappe d'Alsace vers les secteurs déficitaires.

Atelier Biodiversité & Milieux naturels

Les principaux secteurs en tension sont situés à l'aval des bassins versants, du fait du contexte hydrogéologique ou d'une artificialisation conséquente du cours d'eau (Bruche). D'autres secteurs sont également concernés à l'amont, avec des assecs fréquents au niveau de petits cours d'eau.

Concernant les secteurs présentant un état écologique dégradé, un impact conséquent peut être observé au niveau du Wildbach.

A propos des zones humides, il n'est pas possible aujourd'hui de bien évaluer la fonctionnalité de ces dernières, notamment du point de vue de la ressource en eau.

Solutions pour préserver et améliorer les milieux / les ressources :

- ▶ Effort à mener sur l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. La gestion quantitative pourrait devenir le principal paramètre déclassant pour l'évaluation de l'état écologique (baisse du débit d'étiage).
- Programmes de restauration des cours d'eau. Une limite apparaît concernant le scénario à prendre compte lors du dimensionnement du projet. Il faut par ailleurs raisonner en espace de bon fonctionnement, et éviter de déconnecter la restauration des cours d'eau et celle des zones humides : leurs fonctionnements sont liés. Notion peu portée aujourd'hui sur le territoire Rhin-Meuse, mais assez avancée sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Structures pilotes : les structures ayant la compétence GEMAPI sont les principales ciblées, notamment celles situées à l'aval des bassins versants.

Financement : des aides des Agences de l'eau sont envisagées, ces dernières étant bien conscientes de cette thématique.





Atelier Prospectives & défis

Les participants n'ont pas identifié de nouveaux usages. L'hypothèse est faite que les nouvelles activités devront prendre en compte le changement climatique lors de leur développement : les installations de nouveaux bâtiments / process devront inclure la problématique de la rareté de l'eau, et sont de ce fait écartées.

Concernant la gouvernance, trois systèmes distincts sont considérés :

- Le secteur Giessen : le SAGE Giessen Liepvrette apparaît comme la structure évidente ;
- Le secteur Andlau ;
- Le secteur Bruche.

Ces deux derniers posent plus de questions : il faudra peut-être envisager la mise en place d'un SAGE pour améliorer la gouvernance sur l'ensemble des volets. Pour l'instant, le Syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer s'occupe essentiellement de la GEMAPI et de la restauration des cours d'eau.

Le nouveau principe des PTGE a également été évoqué: il faudra analyser si la question est suffisamment prégnante pour justifier la mise en place d'une telle mesure sur ces territoires par rapport à d'autres secteurs présentant peut-être plus de besoins.

Qui dit gouvernance dit également une animation capable de fédérer l'ensemble des acteurs, supposant des subventions adéquates.

Solutions d'économie d'eau :

- Stockage individuel des eaux pluviales ;
- Evaluer les besoins minimaux pour chacun des usages : on raisonne souvent en quantité maximales pouvant être prélevés, raisonner à partir de besoins minimaux donnerait une autre clé de lecture ;
- ➤ Trame verte et bleu développée au niveau des paysages : ombrage pour les élevages, haies pour retenir les ruissellements. Les collectivités doivent constituer des exemples afin d'emporter l'adhésion de l'ensemble de la population.

Financements nécessaires :

- Aides des particuliers et autres pour la mise en place de cuve de récupération des eaux pluviales;
- ▶ Animation des différents schémas d'aménagement et programmes.

Une nouvelle idée est proposée : faire transiter les aides des Agences de l'eau par les collectivités locales, qui seraient plus à même de cibler les actions éligibles. Mesure qui permettrait de responsabiliser les collectivités sur le denier leur étant distribué, et rapprocherait les particuliers de leurs financeurs.





Conclusion de l'atelier

Lionel GRESSE (Région Grand Est) remercie l'ensemble des acteurs présents pour leur participation aux ateliers, qui ont été riches : une réelle connaissance du terrain a pu être apportée, qui était nécessaire. Les différentes idées évoquées seront désormais analysées lors d'un prochain travail, l'atelier constituant un point d'étape pour la suite de l'étude. Ce travail fera l'objet d'une restitution afin que les mesures évoquées puissent être mises en place.

M. GRESSE remercie les bureaux d'étude, les agences des l'eau, ainsi que **Mme ROUSSET**, interlocutrice principale pour conseiller les acteurs concernant leurs divers projets.